

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
24 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLOT Sylvain, Maire.

Étaient présents : M. Sylvain BALLOT, M. Denis BOUCHÉ, Mme Annick FONTAINE, Mme Brigitte GOSSET, M. GRENIER Jacky, Mme Josiane LARROQUE, M. Fabien LECOMTE, Mme LEMAITRE Sandrine, M. Lionel PAUL, Mme Karine ROSELIER et M. Jean-Pierre TISSIER.

Membres excusés :

Mme Simona JAMES donne pouvoir à Mme Annick FONTAINE.
M. Fabrice OURSEL donne pouvoir à M. Fabien LECOMTE.

Membres absents :

Mme Sylvia BOUCHÉ, M. BREDEAUX Philippe, M. Denis CHÉRON, M. Serge DROUET, Mme Virginie MILCENT.

QUORUM

Nombre de Conseillers : 18 // Nombre de présents : 11 // Nombre de votants : 13

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un secrétaire de séance
 - Approbation du compte-rendu du 08 avril 2024
 - Délibération pour travaux d'extension de réseau SDEC
 - Délibération sur la durée d'amortissement de travaux d'enfouissement
 - Délibération de modification du budget 2024
 - Délibération autorisant la division parcellaire du terrain communal cadastré N° A696
 - Délibération autorisant la vente d'un terrain communal et fixant ses modalités
 - Délibération fixant un droit de place pour un camion alimentaire ambulant
 - Délibération pour révision de convention de mise à disposition d'un terrain communal
 - Délibération de demande de subvention de Fonds Vert DECI 2024 à l'État
 - Délibération pour vente de bois
 - Questions diverses
-

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame LEMAITRE Sandrine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu du 08 avril 2024

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu du 8 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2024-06-24/01**TRAVAUX D'EXTENSION DE RÉSEAU SDEC**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier établi par le SDEC Énergie relatif à l'extension du réseau basse tension sur la parcelle cadastrée n° 0C0338 - n°934 route des Monts.

En effet, en prévision de la division de cette parcelle en deux terrains à bâtir, la Commune souhaite procéder à leur raccordement pour une puissance de 24 Kva.

Le coût global des travaux correspondants est de 6189.00 € HT.

La TVA étant avancée par le SDEC Énergie, la contribution à la charge de la commune s'élève à **3 713.40 € net**.

Le solde est couvert par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité et le SDEC Énergie dans le cadre du soutien au développement du réseau public d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONFIRME** la prise en charge d'un montant de 3 713.40 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que la fiche de raccordement.
- **S'ENGAGE** à prévoir les crédits nécessaires au compte 65568 en section de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION N°2024-06-24/02**DURÉE D'AMORTISSEMENT DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'extension du réseau d'éclairage public et d'effacement du réseau Orange chemin de Canteloup se sont terminés le 12 décembre 2023.

Il convient de procéder à la régularisation comptable et de définir la durée d'amortissement de ce bien.

Monsieur le Maire précise que les biens figurants au comptes 204 sont amortissables entre 1 et 5 ans selon décision du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** une durée d'amortissement du bien à 5 années selon les échéances suivantes :

	2024	2025	2026	2027	2028
Compte 040- 2804182	15 738.63€	15 738.63€	15 738.63€	15 738.63€	15 738.66€

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document y afférant.

DÉLIBÉRATION N°2024-06-24/03**MODIFICATION N°1 DU BUDGET 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la décision d'amortir le bien « Travaux d'extension du réseau d'éclairage public et d'effacement du réseau Orange chemin de Canteloup » sur une durée de 5 années, il convient de modifier le budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de modifier le budget 2024 comme suit :

	Dépenses		Recettes	
Investissement			Ch 040 2804182	15 738.63€
			021	- 15 738.63€
	Total	0		0
Fonctionnement	Ch 042 6811	15 738.63€		
	023	-15 738.63€		
	Total	0		0

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la bonne exécution.

DÉLIBÉRATION N°2024-06-24/04

DIVISION PARCELLAIRE DU TERRAIN COMMUNAL CADASTRE N° A696

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée n° A 696 a été acquise dans l'objectif d'installer un dispositif de défense extérieure contre l'incendie.

D'une superficie totale de 16 ares 99 centiares, la parcelle peut accueillir très largement ce projet.

Monsieur le Maire propose une division de cette parcelle en deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la division de la parcelle n° A 696.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document y afférant.

Vente d'un terrain communal et ses modalités

Par manque d'information, Monsieur le Maire a proposé le report de la délibération autorisant la vente d'un terrain communal et fixant ses modalités.

DÉLIBÉRATION N°2024-06-24/05

DROIT DE PLACE POUR UN CAMION ALIMENTAIRE AMBULANT

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la demande de Madame Marina GODET, représentante de la société O VAN RESTO, reçue le 30 janvier 2024, concernant le droit de stationner son véhicule de vente à emporter de plats et boissons non alcoolisées, sur le domaine privé de la Commune, route de Bernay – ZI Beausoleil, parcelle cadastrée section A n° 635 d'une superficie de 293 m².

Monsieur le Maire propose de signer une convention fixant le droit de place de ce camion alimentaire ambulant à 250 € / an, pour une durée de 12 mois.

Il est rappelé que tous travaux seront à la charge de Madame Marina GODET, représentante de la société O VAN RESTO, sous réserve de l'accord de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Madame Marina GODET à stationner sur camion alimentaire ambulant sur le domaine privé de la commune, parcelle cadastrée section a n° 635.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention fixant le droit de place de ce camion alimentaire ambulant à 250 € par an, pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document y afférant.

DÉLIBÉRATION N°2024-06-24/06

MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a autorisé, par délibération du 7 juillet 2019, la mise à disposition d'une superficie de 6m² sur la parcelle cadastrée section A n°602, parcelle appartenant à la Commune, au profit de Monsieur Christophe BOUVIER, pour la somme de 250€ par an.

Monsieur Christophe BOUVIER souhaite aujourd'hui agrandir son activité en installant un distributeur de paninis et de boissons non alcoolisées à côté du distributeur de pizza déjà installé. Cet agrandissement est de 1 m².

Monsieur le Maire propose de réviser la redevance et de la fixer à 300€ par an.

Il est rappelé que tous travaux seront à la charge de Monsieur Christophe BOUVIER, représentant de la société PIZZA ET COMPAGNIE, sous réserve de l'accord de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur Christophe BOUVIER à installer un distributeur de paninis et de boissons non alcoolisées en plus du distributeur de pizza sur le domaine privé de la commune, parcelle cadastrée section a n° 602.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-après annexée fixant la redevance à 300 € par an, renouvelable par tacite reconduction.
 - **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document y afférant.
-

DÉLIBÉRATION N°2024-06-24/07

SUBVENTION DE FONDS VERT DECI 2024 À L'ÉTAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de fonds vert peut être demandée aux services de l'État pour la mise en place de 3 défenses incendie afin de couvrir la protection incendie de plusieurs habitations sur notre territoire.

Ces travaux apporteront également des résolutions pour les différentes démarches administratives relatives aux projets d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État selon le dispositif Fonds Vert.
 - **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document y afférant.
-

DÉLIBÉRATION N°2024-06-24/07

VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de 80 stères de bois à la société SARL AC Élagage représentée par Monsieur CHASSALY Alain. Le prix TTC du stère a été fixé à 35,00€ TTC.

Afin de procéder à la régularisation comptable, il convient de délibérer sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la vente de ces 80 stères de bois à la SARL AC Élagage.
 - **AUTORISE** l'encaissement du chèque d'un montant total de 2 800,00€ TTC.
 - **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document y afférant.
-

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présentent les remerciements de certaines associations, à la suite de l'obtention d'une subvention :

- L'association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre
- L'association Les Amis des Anciens
- L'association Léopard Chromatique
- L'association Plaisir de Danser
- Le Vélo Club Orbec-La Vespière-Friardel

Monsieur le Maire poursuit en présentant les remerciements de locataires d'un logement communal. Ces remerciements visent la bonne réalisation de travaux d'assainissement.

Il est évoqué la divagation de chiens et l'intrusion d'un chien à l'intérieur d'une maison voisine. Monsieur le Maire et son troisième adjoint, Monsieur Jean-Pierre TISSIER, confirment la difficulté de réguler ces « promenades » et informent que des visites se font régulièrement sur l'ensemble de la Commune afin de dialoguer avec les propriétaires de ces chiens « promeneurs ».

Un distributeur de sac à déjections animales est demandé secteurs Perrier Vaucourt et Canteloup.

Il est demandé à Monsieur le Maire de faire rappel des consignes de tonte et brûlage de déchets verts sur la Commune. Monsieur le Maire informe que l'arrêté pris sur ce sujet sera distribué dans les boîtes aux lettres de secteurs cibles (lotissements et urbanisation plus dense). Il fera également note au service administratif d'en informer tout nouvel administré.

Séance close par Monsieur le Maire à 20h21.